L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 AOUT 1894. 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 30 AOUT 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au-petit réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'ABEILLE

—DU—

1er SEPTEMBRE.

Nous publierons, cette année, comme de coutume, le 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1893-94 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques, etc.

Ce numéro devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

La Situation de l'Industrie Sucrière -- Poursuites en Recouvrement de la Prime.

Nous ne croyons pas que, dans la presse politique et dans la Presse, personne ait avec autant de clarté, d'exactitude, de méthode que le Sénateur Blanchard, exposé les origines et l'historique du long conflit qui a cette année, pendant toute la durée de la session, transformé les deux Chambres du Congrès en deux camps ennemis, et dont nous ne dirons pas la perspicacité mais l'extrême modération de l'industrie sucrière beaucoup moins doit [illegible] les sacrifices de cette industrie [illegible] ses ennemis à son [illegible] jusqu'au personnel qui dirige la matériel

Un Nouveau Scandale Municipal.

Il est dit qu'il ne se passera pas un jour, sans que nous n'ayons à constater un nouveau scandale municipal, à raconter quelque nouvelle concession de la part d'un de nos conseillers de ville. Cette fois-ci, pas d'excuse à donner, pas d'alibi à invoquer. L'inculpé a été pris sur le fait, en flagrant délit, au moment même où il touchait l'argent, qui devait être le prix de sa complaisance.

Nos lecteurs trouveront autre part le récit de cette triste affaire, récit qui dénote chez le coupable une rare audace et une sorte d'inconscience de l'acte honteux qu'il venait de commettre.

Il s'agit encore de M. Dudonsat, déjà compromis, comme on le sait, déjà poursuivi, déjà mis en accusation.

Il y a des gens, dans notre Conseil de Ville, qui font trafic de tout, de leurs démarches, de leur influence, de leurs votes, comme un cafetier ou un épicier fait trafic de sa marchandise. Chaque faveur est cotée et vaut plus ou moins, suivant le bénéfice plus ou moins considérable qu'elle est susceptible de procurer à l'homme à qui elle est accordée.

Il nous répugne d'entrer ici dans ces hideux détails; mais il faut que le public se rende un compte exact de la situation et que, par son active intervention, il force la justice à agir, à sévir comme elle le doit.

Il ne sert de rien de prétendre—ce qui, du reste, est assez vrai—que M. Dudonsat est tombé dans un piège. En fait, il est allé au-devant; il y avait convention entre lui et l'homme qui lui demandait une faveur, avant qu'il s'agît du guet apens.

S'il y est tombé, c'est bien de sa faute, de sa très-grande faute et il n'a certainement pas à s'en plaindre.

Quant à la magistrature, elle a un grand devoir à remplir. Il faut qu'elle le remplisse le plus vite possible. Nous ne connaissons rien qui jette le désordre dans les idées, la démoralisation dans les consciences, la désorganisation dans la société civile et politique, comme les hideux spectacles auxquels nous assistons. Les populations finissent par y perdre toute notion du juste et de l'injuste.

Que la justice agisse donc promptement. C'est ce que le pub ic demande à cor et à cris

Les Chemins de Fer aux Etats-Unis et leurs Employés.

Nous venons de recevoir de la Commission du Commerce d'Etat à Etat le travail statistique fait sous son inspiration et publié par elle. C'est une brochure du même format que les fascicules que publie d'ordinaire le Bureau des statistiques de Washington.

C'est une forte brochure de près de cent pages, bourrée de chiffres et de faits extrêmement intéressants. Impossible d'entrer dans tous les détails, ils nous conduiraient trop loin. Nous dirons seulement quelques mots sur les employés de chemins de fer qui forment une armée vraiment formidable. Ils ont, du reste, tout récemment, fait assez de bruit dans l'Union. Un moment, nous avons été menacés par eux d'une grève universelle et d'une interruption complète de tous les moyens rapides de communication sur toute l'étendue du territoire. En fait, nous serions été affligés de l'une et de l'autre, sans l'intervention de l'ordonnance qui y a mis le bola et fait cesser le désordre.

Voici en de nombres en comparer cette armée d'employés de toutes sortes, depuis les grands officiers et les bataillons de commis qui composent l'administration.

[illegible]

L'EXECUTION

—DE—

CASERIO

Caserio, l'assassin du président Carnot, a expié son crime; il a été exécuté le 16 de ce mois, à Lyon, au lever du jour.

Il n'est pas mort bravement comme Ravachol et Vaillant, bien au contraire. Insolent comme Emile Henry pendant l'instruction et le procès, il s'est mis à trembler d'épouvante quand on est venu le prévenir que l'heure de l'expiation avait sonné.

Lâche assassin, il est mort comme un lâche.

LA SOIRÉE DE MERCREDI.

Tout le monde savait mercredi, à Lyon, que l'exécution aurait lieu le lendemain matin.

A 11 heures, le quartier de la prison est des plus paisibles.

La pluie qui tombe à torrents a enlevé à la plupart des curieux de la première heure l'envie de s'y rendre. La topographie du quartier ne se prête guère, du reste, à un grand remuement de foule. En effet le lieu de l'exécution est borné par la prison Saint Paul d'où sortira le condamné, la prison Saint Joseph, la gendarmerie et quelques habitations particulières.

Dans les rares débits de vins du quartier, on voit quelques consommateurs tôt venus dans l'espérance d'assister à l'exécution. Leur espérance sera déçue; car, d'après des ordres sévères qui ont été donnés, les établissements seront tous fermés à minuit et les consommateurs devront chercher ailleurs. La troupe occupera les abords des prisons vers une heure du matin.

Toutes les portes des maisons seront fermées à partir de minuit et nul ne pourra rentrer s'il ne justifie de son domicile.

A minuit, la pluie s'arrête. Ce n'était qu'un fort orage.

LES MESURES D'ORDRE.

A ce moment, les troupes viennent prendre possession de leurs emplacements et entourer la prison Saint-Joseph, où est détenu Caserio. A prine une vingtaine de personnes, qui se sont d'ailleurs éloignées, stationnaient elles sur le cours Suchet.

La force armée, placée sous le commandement du colonel du 98e de ligne; se compose du 2e bataillon de ce régiment; de deux escadrons du 7e cuirassiers; des brigades de gendarmerie; de trois cents gardiens de la paix.

Les troupes sont disposées de manière à fermer complètement les voies qui aboutissent à la prison. Un escadron du 7me cuirassiers barre le cours Suchet à hauteur de la rue Delandine; l'autre escadron, sauf un peloton, ferme l'accès du cours Charlemagne.

Les précautions les plus grandes sont prises: dans la rue Smith, on se heurte à quatre barrières de soldats ou de gardiens de la paix et, à chacune d'elles, il faut montrer patte blanche.

De quart d'heure en quart d'heure, en, end les soldats de garde dans le chemin de ronde poussent le cri d'alarme: "Sentinelles, prenez garde à vous!" Cet appel, répété de faction en faction, produit dans le silence de la nuit l'impression la plus lugubre. Depuis deux jours, et cette nuit encore, les gardes municipaux à cheval font de nombreuses patrouilles et s'assurent qu'aucun individu suspect n'est parvenu à se glisser près de la prison.

Afin d'éviter toute tentative criminelle, des cordons de troupe, on distingue des échafaudages complètement garnis de curieux.

Deibler vient de nouveau répéter aux gendarmes qu'ils ne doivent pas se laisser déborder et ont pour principale mission de veiller à la complète liberté des abords de la machine.

LE RÉVEIL DE CASERIO.

L'heure est venue. M. Raux, directeur de la 20e circonscription pénitentiaire, reçoit dans son cabinet MM. Thévard, avocat général; Benolet, juge d'instruction; Rouiet, procureur de la république; Mathieu et Laval, greffiers; Dubreuil, avocat; l'abbé Ponthus, aumônier, et le docteur Blanc, médecin de la prison.

A quatre heures trente, ces messieurs traversent le tunnel qui relie la prison Saint Joseph, où se trouve le bureau du directeur, à la prison Saint-Paul, et se dirigent vers le pavillon C, où se trouve la cellule de Caserio.

M. Raux pénètre le premier dans la prison. Le condamné dort d'un profond sommeil. M. Raux le secoue. Caserio se lève sur son séant. Le directeur, sans lui donner le temps de se reconnaître, lui dit:

—Caserio, lever-vous! Dans quelques instants, vous allez expier le crime épouvantable que vous avez commis. Voici M. le juge d'instruction qui pourrait recueillir vos révélations si vous en aviez à faire; M. l'aumônier pour vous prêter le concours de son ministère si vous le désirez; enfin votre défenseur, pour recevoir l'expression de vos derniers désirs.

Le misérable s'est assis sur son lit, il est devenu d'une pâleur livide.

—Je n'ai rien à dire à M. Benolet, répond-il. Je refuse tout secours religieux et n'ai rien de particulier à dire à mon défenseur.

Un tremblement convulsif, dont il n'a pu se défaire jusqu'au dernier moment, a commencé à le secouer. Il est très difficile de l'habiller, tellement ses membres sont raidis par l'effroi. M. Raux lui demande s'il veut prendre quelque chose: il refuse.

LE LIGOTTAGE.

Les gardiens mènent ensuite Caserio, qui tremble de tous ses membres, au poste central, où se trouve Deibler et ses aides.

Le bourreau procède à la toilette et au ligotement. Caserio, qui tremble de plus en plus, ne souffle mot. Il se borne à faire un signe négatif à l'abbé Ponthus qui lui offre de nouveau les secours de la religion.

Il a cependant, à ce moment, comme à la fin de la plaidoirie de son honorable défenseur, un mouvement de sensibilité. M. Raux lui ayant parlé de sa mère, les larmes lui montent aux yeux et sa gorge se contracte violemment.

On lui demande alors s'il avait quelque dernière volonté à exprimer: "Non, dit-il, faites tout pour parvenir à ma mère la lettre que j'ai écrite pour elle."

EN ROUTE.

A cinq heures moins dix, le cortège quitte le poste central. Caserio est d'un pâle verdâtre. Il paraît excessivement affaissé, si bien que le docteur Blanc lui présente de nouveau un cordial qu'il refuse d'ailleurs d'un geste.

Deux aides doivent soutenir le misérable. Sans leur secours, il lui serait impossible de gagner la cour où se trouve le fourgon. Il gravit péniblement les degrés et s'affaisse dans le fourgon, ayant à ses côtés les deux aides du bourreau. M. l'abbé Ponthus

Dans la voiture, ses dents claquaient et ses genoux se heurtaient violemment; c'était un être affolé de terreur, bien d'épouvante. Il ne reprit un peu de [illegible] qu'en voyant la voiture s'arrêter, et en voyant les portes du fourgon s'ouvrir.

Par un dernier instinct de [illegible], il tente de s'enfuir, mais ne peut y parvenir complètement. Les traits tirés, [illegible]

WATCH FOR DAILY BARGAINS IN CLOTHING, FURNISHING GOODS AND HATS.

M. LION & CO.,

New Nos 801, 803, 805, 807, 809 and 811 DECATUR St, Cor STE-ANN.

OPPOSITE FRENCH MARKET.

12 mis

Nous Garantissons la Pureté de nos Produits.

—TELEPHONE 1010.—

TO-KALON

DEPOT DE VINS.

Ancien No 129, Nouveaux Nos 537 & 541

Rue Royale, coin Toulouse,

NOUVELLE-ORLEANS.

VINS ROUGES,
Vins Blancs, Sauternes et Bleiling
TO-KAY.
Angelica, Muscatelle,
PORTO, SHERRY, CHABLIS,
Blackberry Brandy,
BRANDY
Le plus pur venant du Rhin, etc

Tous les Ordres Sollicités sont Immédiatement Remplis.

Toute Marchandise achetée est délivrée sans frais à domicile.

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT.

24 août - 1an

P. LABAT,

Acquéreur des Caves Bordelaises.

Il a transféré les dites Caves

AU No 234 RUE PRIEUR,

entre Marais et Rampart.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

L'magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans

Lavery 92—1 an—mer. ven. dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustav H. Westfeldt, L. U. Fellow, Louis E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. ODDEN, Secrétaire Résident, LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Décédé Sous-Secrétaire.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 65 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,047 28
Surplus	468,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIET. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE

14 août - 1 an

C. LAZARD & CO, LDT,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

20 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,909 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,224 41	
Primes non acquises à l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	$206,749 41
Primes non acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		962,493 76
		$1,169,243 17
Pertes payées—		
Sur risques de feu	49,687 46	
Moins réservé remis à payé pour pertes non réclamées	10,337 00	
	$39,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	18,729 13	
Re-assurances	4,842 89	
Dépenses brutes	7,230 38	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,131 66	
Frais de cour et d'avocat	203 95	
Commissions	12,396 68	
	$1,025 69	$101,884 70
		$42 670 95
Moins—Réserve pour pertes non réclamées		$10,246 00
		$32,424 95
A ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 48
		49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$5,152 23
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	162,560 55
Argent comptant	43,476 97
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle Orléans (valeur du marché)	6 120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	800 00
Montant de pertes et intérêts en main	4 500 00
	$370,117 48

L'argent et dessus est une [illegible]

AMUSEMENTS.

Grande Fête Champêtre

—Donnée par la—

Société de Secours Mutuels des Enfants de la France,

Au Profit de l'Orphelinat N. Girod,

DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE,

AU SOUTHERN PARK.

Programme:

Réunion des membres de la Société à 1 heure P. M., à l'Union Française, rue des Remparts.

A 1.30, départ du cortège, coin Remparts et Dumaine.

A 2.30, au Park, jeux pour jeunes gens et demoiselles, avec prix de valeur.

A 13 heures, Grand Concert de jour par la Bande Faivre.

A 8.30, ouverture de la Fête par le Président de la Société.

Discours par M. J. Thébaud, gérant du Comité de France, et par M. H. Dubos au nom de la Presse française.

A 7 heures, Bal de nuit.

A 8.30, Grand Feu d'Artifice, avec pièces montées.

La Camerone et le St John Base Ball Clubs se disputeront un prix de $50; la partie commencera à 2 heures précises.

Musiques les invités et les membres sont priés de se réunir à 1 heure P. M. précises.

Prix d'entrée, dames et messieurs 25 cents.

Les enfants au-dessous de 12 ans gratis.

30 août—4f

WEST END.

ALICE L. HODGSON,

La célèbre virtuose, MERCREDI 29 août, Grand Feu d'Artifice Aérien et sur l'Eau, JEUDI 30 août.

29 août—1f

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Applications pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en toile.

A. McDERMOTT,

114 rue St-Charles, au coin de la Place Lafayette.

juil—1 an

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Laharpe — Nouvelle-Orléans 15 août 1894 — Les actionnaires de cette compagnie sont par la présente notifiés qu'une réunion spéciale aura lieu au bureau de la Compagnie, le 15me jour de septembre 1894, à midi, dans le but de décider finalement si oui ou non, ils adopteront l'électricité ou autre puissance motrice et augmenteront leur charte, et si ils augmenteront le fonds capital de la Compagnie ou si ils autoriseront à émettre des actions.

15 août—30f L. H. PETITPAIN, Jr. Secrétaire.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, aujourd'hui trois mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt quatorze, et le cent dix huitième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique

Par devant moi, Théophile Bonneau, notaire public, dûment commissionné et assermenté et en présence des témoins ci-après nommés

Se sont présentés les [illegible] dont les signatures figurent ci-après [illegible] qui ont exposé [illegible]